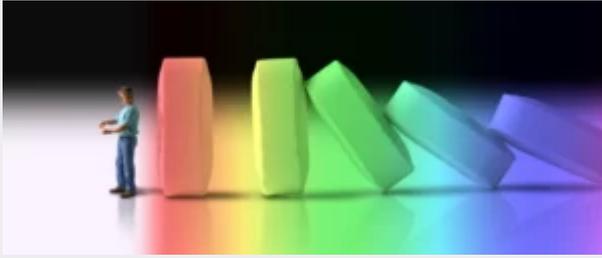


## Big Pharma et son hégémonie via l'autoritarisme des agences : un phénomène qui date des années 2000



Par Nicole Delépine

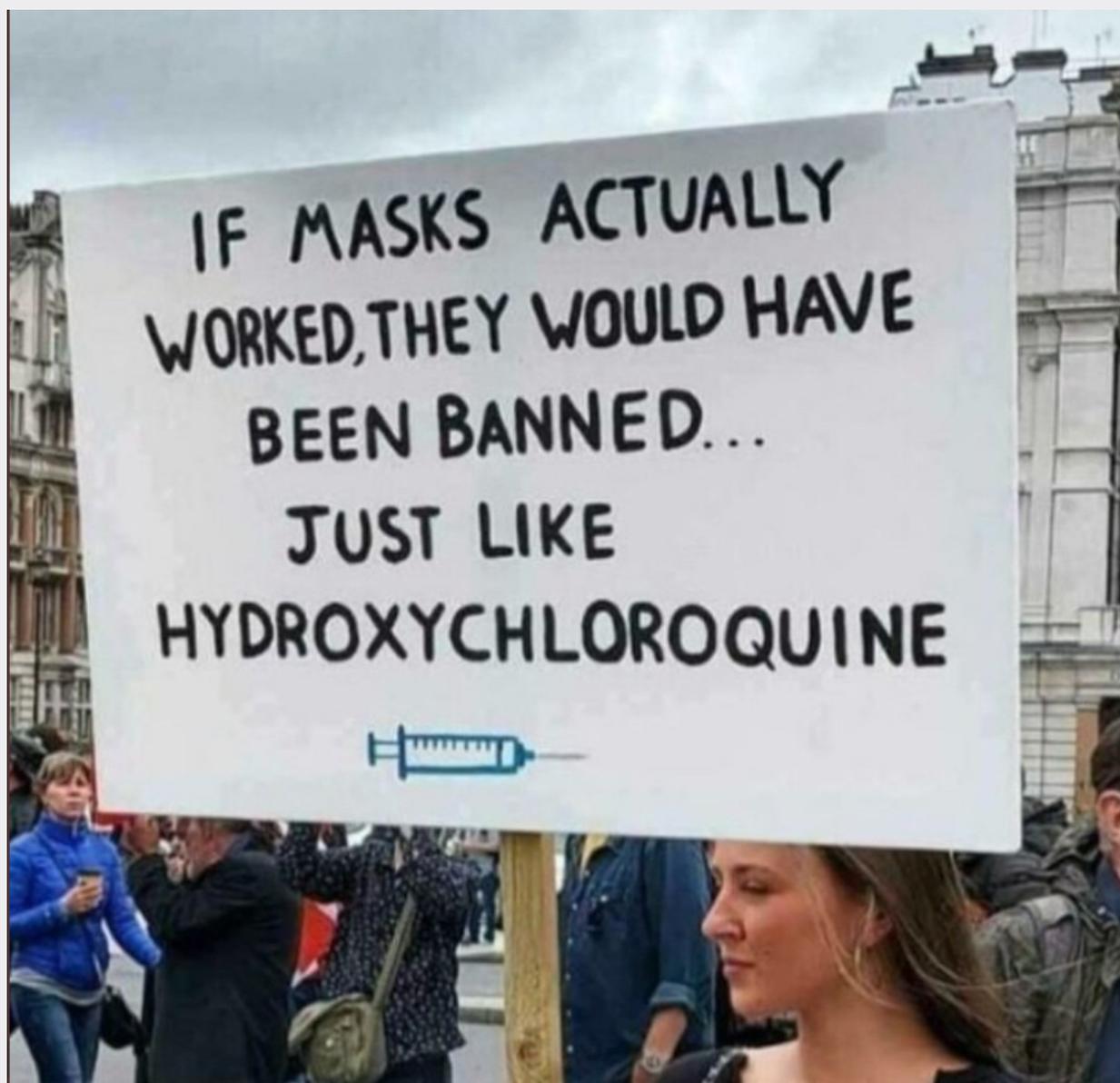
Après trois ans de coma mondial, hypnotique, lié à l'instrumentalisation dramatique du covid19, certains scientifiques se réveillent et critiquent le fonctionnement du circuit du médicament. Tel le papier de Claude Janvier dans [mondialisation.ca](http://mondialisation.ca) qui attire fort justement l'attention sur les excès de consommation<sup>1</sup> inadaptes aux besoins sanitaires réels.

De fait, la réalité est gravissime depuis les années 2000, avec suppression de l'autorisation d'utiliser des schémas thérapeutiques qui ont prouvé leur efficacité en plus de trente ans d'expérience avec des médicaments devenus peu chers depuis qu'ils sont génériquables. Sur ordre de l'INCa, ces traitements rodés sont remplacés par des essais thérapeutiques systématiques de nouvelles drogues à prix non limités.

Les réunions pluridisciplinaires instaurées par les plans cancer de 2003 permettent l'illusion d'un choix pour les patients qui se croient bien entourés, mais imposent de fait les molécules choisies par les autorités administratives et leurs complices adoués par Big Pharma.

Cette situation qui a fait chuter la qualité des soins en France a été signalée depuis les années 2000 par de nombreuses tribunes et de nombreux ouvrages (tels ceux du Pr Even,<sup>2</sup> ancien doyen de l'hôpital Necker-Enfants malades, de Marcia Engels<sup>3</sup> ancienne rédactrice en chef du NEJM démissionnaire après le scandale du VIOXX<sup>4</sup>, de Peter Goetsche<sup>5</sup> éminent fondateur de la fondation Cochrane récemment rachetée par Bill Gates qui a évincé son créateur). Les auteurs de tous ces livres sur l'impact de la capture des agences sanitaires par Big Pharma et sur l'extension autoritaire de leurs pouvoirs sur la pratique médicale n'ont pas été entendus. Nous avons traité dans « *soigner ou obéir* »,<sup>6</sup> en 2016, des conséquences dramatiques des ingérences de la bureaucratie (ARS, HAS, INCa et x observatoires) dans les prescriptions médicales. Le système de santé ne pourra renaître qu'en limitant fortement l'influence des politiques et de la bureaucratie sur l'activité médicale jusque dans les prescriptions.

La population a été témoin de la dérive pendant la crise covid quand les politiques ont interdit aux médecins d'aller soigner leurs malades et de leur prescrire les médicaments efficaces, peu chers et non toxiques.



« Si les masques marchaient véritablement, ils auraient été bannis... juste comme l'Hydroxychloroquine »

## Un essai remplace l'autre

Il n'est plus possible en France, du moins en oncologie, d'appliquer un schéma connu aux résultats publiés depuis des lustres, tant le monopole des traitements imposés à tous les centres du cancer est hégémonique. Ainsi, des maladies curables à plus de 80 % pour l'ostéosarcome ostéogénique par des traitements individualisés datant des années 80 et de la grande révolution thérapeutique en oncologie voient leur pronostic global chuter à 60 % dans le meilleur des cas. Les exemples sont légion dans le domaine de cancers autrefois largement curables comme le cancer du sein.

Les malades concernés par le monde du cancer ont vite appris les termes récurrents de « protocoles », de réunions obligatoires qui décident du traitement sans que ni eux ni leur médecin traitant ne soient entendus. En pratique, les protocoles sont identiques de Lille à Marseille en passant par

Lyon et Brest et il est devenu impossible d'obtenir un traitement adapté à la personne et à ses choix, même en faisant le Tour de France.

Ils ont vite aussi entendu les qualificatifs de « ringards », dépassés quand ils proposent d'envisager sur proposition d'un collègue ouvert une chimiothérapie classique comme le CMF par exemple pour le cancer du sein. Ces femmes malades auxquelles on a dit qu'il ne restait que « les soins palliatifs » (et bientôt l'euthanasie), après trois essais de « drogues nouvelles » sont horrifiées de découvrir que leur jeune oncologue ne leur propose pas ces schémas anciens et souvent efficaces (souvent il ne connaît pas même leur existence) et les envoie à la mort sans se battre avec les moyens connus. Effectivement, les prix des vieux médicaments sont ridicules (quelques dizaines d'euros) comparés aux milliers d'euros des nouvelles drogues.

Big Pharma fait la loi à l'hôpital public et privé (tous administrés par les ARS) et les médicaments de ville sont soumis à la même loi du marché.

Nouveau moyen complémentaire, le rôle des influenceurs du web est justement mis en exergue par Claude Janvier.

Mais le drame de la surconsommation de médicaments inutiles et dangereux (et en conséquence de l'abandon de traitements efficaces) ne date pas de la croissance des réseaux sociaux, mais bien de la détermination des puissants, décideurs officiels et leurs amis de Big Pharma à imposer les nouvelles drogues à prix délirants par le monopole des décisions et des autorisations ARS de traiter entre autres des patients cancéreux.

Feront-ils à leur tour l'objet d'une plainte en justice comme vont l'être Marc Blata et sa compagne Nadé<sup>7</sup> installés à Dubaï, accusés par le collectif AVI (Aide aux victimes d'influenceurs) d'« escroquerie en bande organisée et abus de confiance » ?

## À l'hôpital et en ville, l'argent est ROI

L'exemple de « Ozempic » antidiabétique. (ibid 1)

« Son concepteur, le laboratoire Danois Novo Nordisk, aimerait bien le hisser en haut du podium des jeux du même nom ou presque. Sa substance active est la Sémaglutide. Des "influenceurs" dans les réseaux sociaux n'hésitent pas à vanter ses mérites pour la perte de poids. Dans un article de "Trust my Science du 8 juin 2021", ayant pour titre : "Un traitement contre le surpoids et l'obésité ultra-efficace approuvé par la FDA", le traitement miraculeux coûte une "blinde", – 1300 \$ par mois –, et les effets secondaires sont des nausées, des diarrhées et des douleurs abdominales ».

## Les influenceurs des Réseaux Sociaux<sup>8</sup>

*« Depuis plusieurs mois, les propriétés coupe-faim de l'antidiabétique Ozempic (Sémaglutide) font l'objet d'une communication virale, et son détournement à des fins amaigrissantes sauvagement promu sur les réseaux sociaux provoque des tensions d'approvisionnement délétères pour les patients diabétiques. Le phénomène n'épargne plus la France »*

Selon Claude Janvier :

*« L'univers de la communication et de la propagande est à géométrie variable. Tout est permis quand vous êtes du "bon côté". Pas de censures, pas de risques d'exclusions des réseaux sociaux, pas de plaintes déposées par les labos, pas de mise en garde des GAFAM.*

*Même la publicité pour "Copenhague Pride" est vantée dans la page Facebook de Novo Nordisk. Extrait : "20 août 2022 : plus de 500 collègues se joignent au défilé de Copenhague Pride pour célébrer la diversité, l'inclusion et l'amour. Tant de joie dans les rues. Souvenons-nous de cela tous les jours et transformez-le en action pour tous."*

*Il y aurait à peu près 100 000 influenceurs en France. Mais qu'est-ce qu'un influenceur ? Ce terme désigne toute personne qui dispose d'une notoriété sur une thématique spécifique au travers du web et notamment dans les réseaux sociaux. »*

*En laissant le champ libre ou presque à leurs influenceurs VRP, Novo Nordisk, comme d'autres laboratoires pharmaceutiques, peuvent mettre en danger la vie d'autrui, tout en empochant des bénéfices juteux. Comme trop souvent, le risque est minimisé et le dividende est roi ».*

Si le rôle d'influenceurs est néfaste, il faut se demander qui ont été les principaux « influenceurs » et créateurs de fake news pendant cette période covid si ce n'est le gouvernement via les publicités (mensongères) sur la conduite à tenir (*ne pas aller voir votre médecin, et appeler le 15 si aggravation*) et surtout les litanies sur l'intérêt de l'injection pour protéger les grands-parents... (*tous vaccinés tous protégés, vaccins efficaces à 95 %, sans risques...*)

Aujourd'hui encore alors que chacun sait que cette piqûre dangereuse ne protège de rien, même pas des contaminations, la DGS tente de nous faire injecter les enfants de 6 mois à 4 ans qui seraient dans l'entourage d'une personne immunodéprimée !

Qui est donc le plus gros influenceur en France en ce moment ?

"Promotion illégale de pratiques médicales" par les influenceurs ?

**#Pfizer** : 90 condamnations en Justice, + de 10 milliards de dollars d'amendes pour faits avérés de fraudes scientifiques, de corruption et de charlatanisme.

[violationtracker.goodjobsfirst.org/?company\\_op=st...](https://violationtracker.goodjobsfirst.org/?company_op=st...)



**Pfizer is LOVE**

”  
J'aimerais dire aux gens qui ont peur  
du vaccin de ne pas se laisser  
submerger par la peur et d'utiliser  
l'amour pour surmonter la peur car  
chez l'humain le seul sentiment qui  
soit plus fort que la peur c'est l'amour.”

**Albert Bourla, PDG de Pfizer**

The image shows a blue graphic with the Pfizer logo and the text 'Pfizer is LOVE' where 'LOVE' is in white and 'is' is in blue. Below this is a quote in white text on a blue background. To the right is a photograph of Albert Bourla, CEO of Pfizer, wearing glasses and a dark suit, leaning on a white railing outdoors.

Quelques exemples du détournement du rôle des médicaments par la loi du marché au service de la finance et non de la santé

Le blog du pharmacien François Pesty donne de nombreux exemples de la dérive depuis les années 2000.

Extraits : « 15/09/2017<sup>9</sup> – Comment 8 firmes ont-elles triché, avec la complicité de rhumatologues et la crédulité des agences, pour faire croire à la supériorité de leurs nouvelles biothérapies sur HUMIRA® dans le traitement de fond de la polyarthrite rhumatoïde après échec du méthotrexate ?

*Nous connaissions les médicaments “me-too”, il faudra désormais aussi composer avec les essais cliniques “me-too”...*

*Dans l'ordre alphabétique, Bristol-Myers-Squibb, Janssen Biologics (Groupe Johnson & Johnson) en partenariat avec GSK, Lilly, Pfizer, Roche (en co-promotion avec Chugai Pharma France), et Sanofi, sont les 8 firmes pharmaceutiques tricheuses. »*

Dans l'ordre chronologique de la tricherie répétée, organisée, voire concertée, voir directement le tableau du site de François Pesty et les commentaires :

Illustration avec OLUMIANT®, baricitinib, de la firme américaine Lilly :

En effet, ce mardi 12 septembre 2017, le JO publiait 3 textes réglementaires concernant les 4 présentations de cette toute nouvelle spécialité pharmaceutique :

- Un arrêté du 8 septembre 2017 d'inscription sur la liste des médicaments remboursés aux assurés,
- Un arrêté du 8 septembre 2017 d'inscription sur la liste des médicaments remboursés aux collectivités
- Un avis relatif au prix d'OLUMIANT®, JO du 12 septembre 2017

*« Les prix étant applicables 4 jours après la publication au JO, nul doute que des rhumatologues vont se ruer pour prescrire cette nouvelle biothérapie, à plus de 9 000 € de coût de traitement annuel ».*

## LE SYSTÈME INFLATIONNISTE DE LA LISTE EN SUS ET DE LA T2A

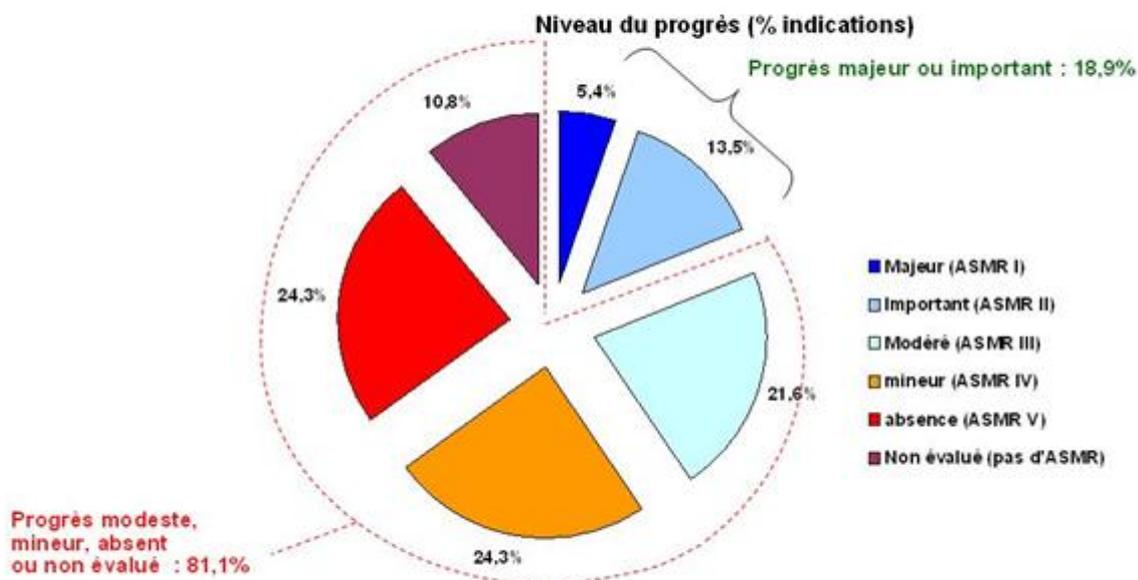
La liste en sus qui ne devait qu'être transitoire ou au moins limitée, toujours en cours, permet toutes les dérives. Voici ce qu'en disait le pharmacien François Pesty<sup>10</sup> en 2011

*« La liste des médicaments onéreux (prévue à l'article L.162-22-7 du Code de Sécurité Sociale), qui avait originellement vocation à faciliter l'accès pour tous les patients aux innovations thérapeutiques forcément coûteuses, représente aujourd'hui 40 % à 60 % de la dépense totale en médicaments des grands centres hospitaliers, universitaires ou non. Une dépense totale qui a plus que doublé en à peine dix ans, en grande partie avec la création de cette liste.*

*Selon les estimations de l'ATIH (agence), ces médicaments et DMI (dispositifs médicaux implantables) onéreux auraient représenté 2,727 milliards d'euros de dépenses en 2010 (Source : Les réalisations de la campagne budgétaire 2010. ATIH. 29/07/2011)*

*Ici même, dans un article du 18/08/2011 intitulé "La liste des médicaments onéreux : Propositions pour réformer un système dispendieux, opaque, irrationnel et non éthique, qui profite bien plus aux firmes qu'aux patients", nous avons présenté le tableau édifiant de la "minceur" du progrès thérapeutique réellement apporté dans leurs principales indications AMM par les 10 molécules anticancéreuses les plus coûteuses en 2008 et 2009 selon les chiffres de l'INCa (Institut national du cancer) et d'après les évaluations de l'amélioration du service médical rendu (ASMR) effectuées par la commission de la transparence de la HAS (Haute Autorité de Santé). »*

## Progrès thérapeutique apporté par les dix premières molécules anticancéreuses en 2008 et 2009



Source : Classement INCa 2008 et 2009 (2010 non encore disponible) et avis de la commission de la transparence HAS

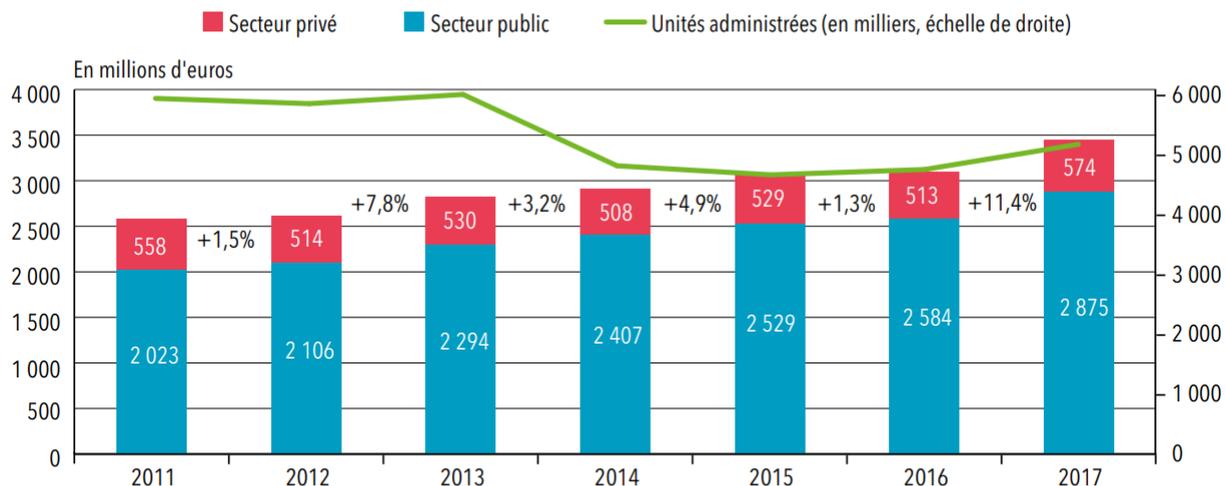
Cette liste dispendieuse qui devait être remaniée, supprimée, limitée, est apparemment toujours en cours.

« Note en juillet 2022 <sup>11</sup>: Notice d'information relative à la procédure d'inscription et de radiation d'une spécialité pharmaceutique dans une ou plusieurs indications thérapeutiques d'une des listes mentionnées à l'article L. 162-22-7 ou L162-23-6 du code de la sécurité sociale.

Résumé : Cette notice d'information a pour objet de décrire la procédure de demande d'inscription ainsi que la procédure de radiation d'une spécialité pharmaceutique dans une ou plusieurs indications thérapeutiques d'une des listes mentionnées à l'article L. 162-22-7 ou L. 162-23-6 du code de la sécurité sociale, dites listes "en sus", en application des articles R. 162-37 à R. 162-37-5 ou R. 162-34-12 à R. 162-34-15 du même code. »

Source > ATIH, données ScanSanté. Éditions 2019 DREES

## Graphique 1 Dépenses et unités administrées pour les médicaments de la liste en sus entre 2011 et 2017



ATU : autorisation temporaire d'utilisation ; MCO : médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie ; HAD : hospitalisation à domicile.

**Note >** Les dépenses et les unités administrées des établissements privés à but non lucratif participant au service public hospitalier figurent dans les dépenses du secteur public (en bleu).

**Lecture >** Entre 2016 et 2017, les dépenses pour les médicaments inscrits sur la liste en sus ont augmenté de 11,4 % (hors dépenses de médicaments en ATU ou post-ATU), secteurs public et privé confondus.

**Champ >** France métropolitaine et DROM (non inclus Mayotte pour les dépenses, inclus Mayotte pour les unités administrées ; non inclus les médicaments en ATU et post-ATU pour les unités administrées), y compris le SSA, champs MCO et HAD confondus.

*Cette gabegie ne fait que se poursuivre :*

« En 2017, la dépense pour les médicaments et dispositifs médicaux figurant sur la liste des produits et prestations pris en charge par l'assurance maladie obligatoire en sus des prestations de séjour et d'hospitalisation, dite "liste en sus", s'élève à 5,4 milliards d'euros. Cette dépense a augmenté de 8,5 % par rapport à 2016, et de 30 % en cinq ans, bien plus rapidement que l'ensemble de la consommation des soins hospitaliers (+9,8 % depuis 2012) »

« Elle représente 5,8 % de la consommation hospitalière et se concentre sur un faible nombre de médicaments et de dispositifs médicaux ». <sup>12</sup>

*Les traitements anticancéreux et pour les maladies auto-immunes représentent 80 % des remboursements de la liste en sus.*

*Deux classes thérapeutiques de médicaments comptent pour 80 % de la dépense totale : les antinéoplasiques (L01, médicaments anticancéreux), pour un peu plus de 60 %, et les immunosuppresseurs (L04, traitements pour les maladies auto-immunes), pour un peu moins de 20 %.*

*La classe des antinéoplasiques augmente fortement en 2017 (+21 %), s'élevant à 2,1 milliards d'euros. La dépense pour les immunosuppresseurs recule légèrement en 2017 (-1 %), pour s'établir à un montant de 640 millions d'euros. D'autres classes ont un poids non négligeable sur la dépense en*

2017 : – les sérums immunisants et immunoglobulines (J06) : 8 % de la dépense  
– les autres produits liés au tractus digestif et au métabolisme (A16) :  
5 % ; – les antihémorragiques (B02) : 4 % ; – les antimycotiques (J02) : 3 %.

## AGENCES, AUTORISATIONS

Le drame est bien sûr l'autorisation du remboursement de médicaments au service médical rendu nul (ASMR V) ou faible, via les très probables conflits d'intérêts multiples et dénoncés depuis tant d'années.

**PESTY, François** @fpesty · 10 oct. 2022

3. Il est fortement douteux qu'@EisaiUS l'ait rémunérée pour parler des effets secondaires du FYCOMPA, pérampanel, alors que celui n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu, ASMR 5 : Haute Autorité de Santé - FYCOMPA (pérampanel) ([has-sante.fr](https://has-sante.fr))

**HAS** Médicament ▾ Vaccination ▾ Dispositif ▾ Évaluation économique ▾ Moyens d'information ▾ Agenda

### FYCOMPA (pérampanel)

MÉDICAMENT - Mis en ligne le 24 juin 2021

**Substance active (DCI)** pérampanel

#### Historique des avis (5)

02/06/21  
**FYCOMPA (pérampanel) - Crises d'épilepsie (GTCP et EGI)**  
Nouvelles indications. Avis favorable au remboursement dans le traitement des crises d'épilepsie partielles avec ou sans gén...  
ASMR 5 4 3 2 1 →

04/09/19  
**FYCOMPA (pérampanel)**  
Mise à disposition d'une nouvelle

\$\*

## PESTY, François

2 429 Tweets

Suivre

2. Seulement voilà, en épluchant ses conflits d'intérêts dans la base de données Transparence santé, elle n'a pas tout dit ! :

[transparence.sante.gouv.fr/pages/accueil/](https://transparence.sante.gouv.fr/pages/accueil/)

	D	E	F	G	H	O	P
68	BLANC PLATIER	ANNE	OBERNAI	UCB Pharma SA	convention	0 €	13/09/2019
69	BLANC PLATIER	ANNE	OBERNAI	SANOFI AVENTIS FRANCE	convention		04/09/2020
70	BLANC PLATIER	ANNE	OBERNAI	A+A	convention		20/05/2021
71	BLANC PLATIER	ANNE	STRASBOURG CEDEX	MERCK SERONO	avantage	420 €	16/04/2019
72	BLANC-PLATIER	ANNE	OBERNAI	Adiral Assistance	convention	613 €	22/09/2021
73	BLANC PLATIER	ANNE	STRASBOURG CEDEX	MERCK SERONO	avantage	331 €	16/04/2019
74	BLANC PLATIER	ANNE	OBERNAI	Genzyme	avantage	43 €	24/03/2012
75	BLANC-PLATIER	ANNE	OBERNAI	Adiral Assistance	convention	40 €	09/11/2020
76	BLANC PLATIER	ANNE	OBERNAI	A+A	remuneration	160 €	20/05/2021
77	BLANC-PLATIER	ANNE	OBERNAI	BIAL PORTELA & CA, S.A	convention	320 €	23/03/2022
78							
79				<b>TOTAL</b>		<b>20 364 €</b>	
80							
81				Adiral Assistance		5 397 €	
82				BIOGEN FRANCE SAS		4 814 €	
83				<b>EISAI SAS</b>		<b>3 717 €</b>	
84				MERCK SERONO		2 302 €	
85				UCB Pharma SA		1 576 €	
86				TEVA SANTE SAS		1 230 €	
87				BIAL PORTELA & CA, S.A		640 €	
88				SANOFI AVENTIS FRANCE		295 €	
89				A+A		260 €	
90				NOVARTIS PHARMA SAS		60 €	
91				Genzyme		43 €	
92				VITALAIRE		30 €	
93							

Dr Anne BLANC-PLATIER Neurologu

## Conflits d'intérêts et risques sanitaires<sup>13</sup>

« L'objet social des firmes pharmaceutiques est, comme pour toute entreprise, de réaliser des profits en vendant un produit. Et elles y excellent : la pharmacie est de loin le secteur industriel le plus rentable. La marge sur les médicaments phares ("blockbusters") atteint ainsi 80 % (1), selon l'enquête sectorielle réalisée par la Commission Européenne. De surcroît, c'est un secteur peu sensible aux cycles économiques, moins risqué que la plupart des secteurs industriels. Ainsi la valorisation boursière de Roche a augmenté de 8,1 milliards d'euros en 2013, en pleine crise économique. Les actions des firmes pharmaceutiques figurent systématiquement dans les portefeuilles des gestionnaires de fonds, en tant que valeurs "défensives".

« Cette économie de rente a été rendue possible grâce à la conjonction de deux stratégies : l'évitement du risque de recherche, en chargeant la recherche publique et les PME de tous les risques de recherche fondamentale, et l'éviction du risque réglementaire en capturant les autorités chargées de réguler le secteur (Agence Européenne du Médicament, ANSM notamment).

Le marketing, dont l'essentiel consiste en l'établissement de liens

*d'intérêts avec les professionnels de santé, est une activité indispensable pour servir efficacement cet objectif. Cette activité est tellement stratégique qu'elle engloutit en France 3 milliards d'euros par an selon un rapport de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) de 2007. Un chiffre à comparer au déficit de la branche maladie de la Sécurité Sociale, de 4,6 milliards la même année, et qui représente en moyenne pour un laboratoire le double de son investissement en recherche.*

*Grâce à l'établissement de liens étroits au sein même des autorités de santé – Agence européenne du médicament (EMA) ou Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) pour la mise sur le marché, Comité Économique des Produits de Santé (CEPS) pour la fixation du prix, Direction Générale de la Santé (DGS) pour le remboursement (cf. chapitre 3) – le contrôle réglementaire n'est plus qu'une formalité sans surprise : 95 % des demandes d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) déposées auprès de l'EMA sont accordées. En France, la procédure de dépôt de prix permet à une firme de fixer unilatéralement son prix, même pour une innovation mineure (ASMR IV) ».*

D'après la revue Prescrire, entre 2002 et 2016, les nouveaux médicaments : 1 % apportent une avancée réelle, 6 % présentent un avantage, 56 % n'apportent rien de nouveau, 15 % ne devraient pas être autorisés.

## ÉVIDEMMENT LES SCANDALES SE SONT MULTIPLIÉS

Mais sans le moindre effet, comme le démontre chaque jour un peu plus le drame des effets secondaires dissimulés des injections géniques Pfizer, laboratoire déjà tellement condamné avant ces pseudovaccins !

Quelques exemples :

En 2007, Merck a sciemment dissimulé les complications cardiovasculaires du Vioxx (rofécoxib) et a payé 4,85 milliards de dollars pour éteindre les actions collectives en justice aux États-Unis.<sup>14</sup>

En 2012, GSK (GlaxoSmithKline) a payé une amende de 3 milliards de dollars pour avoir notamment dissimulé les effets indésirables de la rosiglitazone (Avandia) à la FDA (Food and Drug Administration).

En avril 2014, une enquête de l'EMA a montré que la firme Roche avait dissimulé des dizaines de milliers d'effets indésirables de plusieurs de ses médicaments.

Récemment, la crise des opioïdes, qui correspond à l'augmentation rapide de l'usage d'opioïdes a déjà fait des centaines de milliers de victimes par overdose, aux États unis principalement et au Canada<sup>15</sup>.

Le scandale a été sanctionné financièrement : le laboratoire Johnson & Johnson et trois gros distributeurs américains de médicaments ont accepté de

payer 26 milliards de dollars pour solder des milliers de litiges<sup>16</sup>, le cabinet Mac Kinsey 573 millions de dollars pour solder des poursuites judiciaires, mais aussi pénalement avec une peine de cinq ans et demi de prison de John Kapoor, fondateur d'Insys Therapeutics, Reconnu coupable d'association de malfaiteurs<sup>17</sup>.

ALORS SI LES RESPONSABLES POLITIQUES AVAIENT ÉTÉ EN CHARGE DE LA SANTÉ DES POPULATIONS ET NON PAS DE LA FINANCE MONDIALE, AURAIENT-ILS LAISSÉ FAIRE PFIZER OU MODERNA ?

Le passif judiciaire de PFIZER, c'est un poème à lui tout seul !

# PASSIF JUDICIAIRE DE PFIZER

(Uniquement amendes supérieures à 30 millions de dollars)

Année	Motif	Montant de l'amende
2000	Violations répétées de la sécurité	30 000 000
2002	FausseS déclarations médicales : charlatanisme	49 000 000
2004	Publicité mensongère, promotion illégales de certains produits, charlatanisme.	190 000 000
2004	Charlatanisme	430 000 000
2005	Falsification des faits, fausses déclarations, charlatanisme	124 000 000
2006	Falsification des faits, fausses déclarations, charlatanisme	124 000 000
2008	Publicité mensongère, promotion illégales de certains produits, charlatanisme.	60 000 000
2009	Pots de vins, rétrocommissions, corruption de médecins et de fonctionnaires	331 000 000
2009	Promotion et vente de molécules inadaptées, charlatanisme organisé à grande échelle	2 300 000 000
2010	Mensonges, faits falsifiés.	42 500 000
2012	Publicité mensongère et charlatanisme	42 900 000
2012	Violations de la sécurité	55 000 000
2013	Publicité mensongère, promotion illégales de certains produits, charlatanisme.	257 000 000
2013	Charlatanisme	490 000 000
2014	Publicité mensongère, présentation déloyale de ses produits, charlatanisme.	35 000 000
2016	Falsification des faits, charlatanisme	371 000 000
2016	Falsifications et publicité mensongère	784 000 000
2019	Propagation de faits falsifiés	41 000 000
	<b>TOTAL</b>	<b>6,17 milliards</b>

La seule solution pour sortir vraiment de la destruction du système de la santé en France (et en Occident) est de lutter contre les conflits d'intérêts et les liens funestes entre industrie pharmaceutique, lobbies auprès des assemblées nationales ou européennes, ONU, etc.. , bureaucratie et dirigeants du monde.

Regardez qui était à Davos et n'a d'ailleurs pas répondu aux questions de journalistes ?

Et qui met en exergue ces conflits d'intérêts dans toutes les manifestations afin que le peuple SACHE ENFIN ?

Comme en Angleterre en ce 22 janvier ?

Massive protest in London for those #vaccine injured or killed. Families demand answers from those who told them these clot shots were safe and effective#StoptheShotsNow #CrimesAgainstHumanity #PfizerLiedPeopleDied #diedsuddenly #suddendeaths #VaccineDeaths #vaccinegenocide  
[pic.twitter.com/kRIzkH2F5Y](https://pic.twitter.com/kRIzkH2F5Y)

– Vidmax.com (@Newsfilter2) January 22, 2023

---

1 Big Pharma et ses influenceurs! | Mondialisation – Centre de Recherche sur la Mondialisation

2

LA VÉRITÉ SUR  
LES COMPAGNIES  
PHARMACEUTIQUES  
COMMENT ELLES NOUS TROMPENT  
ET COMMENT LES CONTRECARRER



*Ancienne rédactrice en chef du  
New England Journal of Medicine*

**MARCIA ANGELL, MD**

AVANT-PROPOS À L'ÉDITION FRANÇAISE ET TRADUCTION  
PHILIPPE EVEN, MD, M. SC.

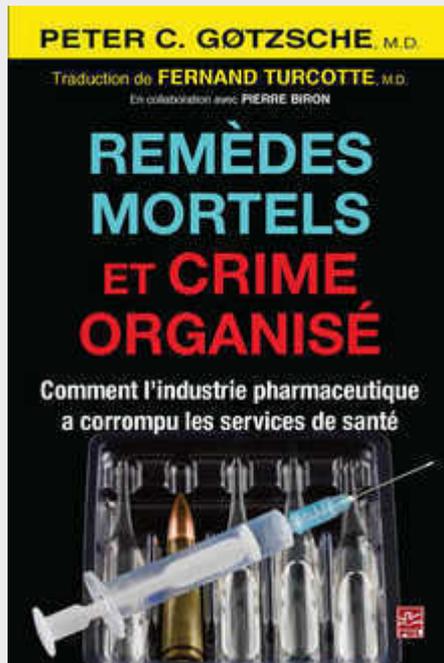
3

Pr. Philippe Even  
Pr. Bernard Debré

**AVERTISSEMENT**  
**AUX MALADES**  
**AUX MÉDECINS**  
**ET AUX ÉLUS**

le cherche midi

4



5 Et plusieurs des nôtres, comme le *cancer un fléau qui rapporte* chez Michalon en 2013, et les médicaments hors de prix peu efficaces qui fait le point en 2017 sur ces dérives monumentales et dans un silence tout aussi impressionnant.

6 Éditions Fauves

7

<https://www.lindependant.fr/2023/01/23/influvoleurs-pour-la-premiere-fois-en-france-des-influenceurs-vises-par-des-plaintes-pour-escroquerie-et-abus-de-confiance-10945277.php>

8 Le Quotidien du Pharmacien du 1er déc. 2022 de David Paitraud : *Ozempic : le jeu dangereux des influenceurs.*

9 Actualités – Dernières nouvelles (puppem.com)

10 François PESTY Pharmacien, AIHP, ISG, Expert Conseil indépendant pour une prise en charge médicamenteuse mieux sécurisée, plus pertinente et efficiente  
puppem.com

11 Procédure d'inscription et de radiation d'une spécialité pharmaceutique – Ministère de la Santé et de la Prévention (sante.gouv.fr)

12 29-12.pdf (solidarites-sante.gouv.fr)

13 Les conflits d'intérêts : un enjeu de santé publique – Formindep

14 plus de 120 000 accidents cardio-vasculaires et 30 000 décès aux États-Unis pour le seul Vioxx

15 La catastrophe des opioïdes aux USA, prescription sous influence de McKinsey

16  
<https://www.lesechos.fr/industrie-services/pharmacie-sante/crise-des-opiaces-un-accord-historique-de-26-milliards-de-dollars-pour-solder-les-milliers-de-litiges-aux-etats-unis-1333873>

17  
<https://www.lesechos.fr/industrie-services/pharmacie-sante/crise-des-opiaces-un-fabricant-condamne-a-de-la-prison-une-premiere-aux-etats-unis-1165873>